

Arrêté N° SP-SEGRE-EN-ANJOU BLEU-2026-14 du 20 juillet 2026

**Portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de jeux
dans le cadre de l'ouverture du casino du Lion-d'Angers**

Le préfet de Maine-et-Loire

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur François PESNEAU en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 31 octobre 2023 portant nomination de Madame Djamila MEDJAHED, en qualité de sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos ;

Vu l'arrêté préfectoral DRAJ-BRE-2025-114 du 19 décembre 2025 fixant la liste départementale des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral SP-SEGRE-EN-ANJOU BLEU 2026-13 du 17 juillet 2026 désignant Monsieur Bernard BEAUPÈRE, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu la demande d'autorisation d'exploitation de jeux dans le cadre de l'ouverture du casino du Lion-d'Angers présentée par le président du Casino du Lion d'Angers SAS et reçue le 26 juin 2026 ;

Considérant que la demande d'autorisation de jeux d'un casino est soumise à enquête publique conformément à l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 susvisé ;

Considérant le dossier d'enquête publique constitué par le Casino du Lion d'Angers SAS comprenant notamment :

- la demande d'autorisation de jeux
- et le cahier des charges ;

Arrête

Article premier : objet et date d'ouverture de l'enquête publique

Est ouverte à la mairie du Lion-d'Angers, **du lundi 31 août au vendredi 11 septembre 2026 inclus**, une enquête publique relative à la demande d'autorisation de jeux dans le cadre de l'ouverture du casino du Lion-d'Angers.

Le futur établissement exploité par le Casino du Lion d'Angers SAS se situera route de Segré Les Hauts du Courgeon au Lion-d'Angers.

Le maître d'ouvrage est le Casino du Lion d'Angers SAS, représenté par son président, Monsieur Gilles DEFERT, C/O Association des courses du Lion d'Angers, Hippodrome de l'Isle-Briand, 49 220 Le Lion-d'Angers.

Article 2: consultation du dossier, observations du public et permanence du commissaire enquêteur

La demande d'autorisation de jeux et le cahier des charges seront répertoriés dans un dossier à feuillets non mobiles, signé par le commissaire enquêteur.

2.1 la consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les pièces et documents relatifs au projet sera mis à la disposition du public pour que, habitants et tous intéressés puissent en prendre connaissance :

– il sera consultable pendant 8 jours en version papier à l'accueil de la mairie du Lion-d'Angers, située place Charles de Gaulle, aux heures d'ouverture de la mairie, de 9h à 12 h30 et de 13h45 à 17h45 :

- **le lundi 31 août 2026 ;**
- **le mardi 1^{er} septembre 2026 ;**
- **le mercredi 2 septembre 2026 ;**
- **le jeudi 3 septembre 2026, le matin (la mairie est fermée au public le jeudi après-midi) ;**
- **le vendredi 4 septembre 2026 ;**
- **le lundi 7 septembre 2026 ;**
- **le mardi 8 septembre 2026 ;**
- **le mercredi 9 septembre 2026 ;**
- **le jeudi 10 septembre 2026, le matin (la mairie est fermée au public le jeudi après-midi).**

– à l'expiration de ce délai, le dossier demeurera consultable, en présence du commissaire enquêteur :

- **le vendredi 11 septembre 2026 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (salle des Adjoints, située en rez-de-chaussée de la mairie du Lion-d'Angers).**

– et, à compter du lundi 31 août à 9h, le dossier sera également consultable en version dématérialisée sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire :

- <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres>

Un poste informatique dédié sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie du Lion-d'Angers.

2.2 La consignation des observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut déposer ses observations et propositions :

– par écrit, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie du Lion-d'Angers, place Charles de Gaulle, du 31 août au 10 septembre 2026 inclus, puis salle des Adjoints, en rez-de-chaussée de la mairie du Lion-d'Angers, le 11 septembre 2026, aux horaires d'ouverture indiqués au 2.1 du présent arrêté ;

– par courriel à l'adresse mail dédiée sp-segre-enquetes-publiques@maine-et-loire.gouv.fr ;

– par voie postale, à l'attention de M. Bernard BEAUPÈRE, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Sous-préfecture de Segré-en-Anjou Bleu
Enquête publique du casino du Lion-d'Angers
2, rue Lamartine
CS 40316
49504 SEGRE-EN-ANJOU BLEU CEDEX

2.3 La permanence du commissaire enquêteur

Les observations et propositions écrites et orales du public seront également reçues par M. Bernard BEAUPERE, commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public dans la salle des Adjoints, en rez-de-chaussée de la mairie du Lion-d'Angers :

- **le vendredi 11 septembre 2026 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Toutes les observations, écrites, orales ou remises en main propre au commissaire enquêteur, devront parvenir durant la période de l'enquête publique et, au plus tard, **le vendredi 11 septembre 2026 à 17 h**.

Les observations transmises par voie dématérialisée devront parvenir durant la période de l'enquête publique et, au plus tard, **le vendredi 11 septembre 2026 avant minuit**.

Les observations envoyées par voie postale devront être reçues par la sous-préfecture de Segré-en-Anjou Bleu au plus tard **le vendredi 11 septembre 2026**.

Les observations et propositions adressées par voie postale, par messagerie, exprimées oralement ou reçues en main propre lors de la permanence, seront insérées et annexées dans le registre, afin d'être consultables au siège de l'enquête.

Article 3 : publicité de l'arrêté et de l'avis de mise à l'enquête publique

L'enquête publique sera annoncée au moyen de l'affichage du présent arrêté et d'un avis en reproduisant les dispositions principales, à la mairie du Lion-d'Angers (place Charles de Gaulle), 8 jours avant l'ouverture de l'enquête, soit **avant le lundi 24 août 2026** et durant toute la durée de celle-ci. L'avis portera en caractères apparents, notamment, la nature du projet, son emplacement ainsi que les jours et heures où peuvent être reçues les observations du public.

Le présent arrêté sera, en outre, publié dans un journal local d'annonces légales diffusé dans le département du Maine-et-Loire. Les frais de cette publicité sont à la charge du maître d'ouvrage.

À la fin de l'enquête, un certificat d'affichage, établi par le maire du Lion-d'Angers, permettra de justifier de l'accomplissement des mesures de publicité le concernant. Il sera transmis au commissaire enquêteur, à sa demande, pour être annexé au procès-verbal d'enquête et aux conclusions motivées.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et, sauf impossibilité matérielle, le maître d'ouvrage, le Casino du Lion d'Angers SAS, procédera à l'affichage du présent arrêté et de l'avis d'enquête publique sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, soit route de Segré à l'entrée du Chemin des Ormes.

L'arrêté sera publié :

- sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire, www.maine-et-loire.gouv.fr ;
- au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

L'arrêté et l'avis d'enquête publique seront également affichés à la sous-préfecture de Segré-en-Anjou Bleu.

Toute personne intéressée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Casino du Lion d'Angers SAS dès la publication du présent arrêté.

Article 4 : clôture de l'enquête publique

À l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur rédige un procès-verbal, donne son avis motivé et remet le dossier au maire du Lion-d'Angers qui devra le transmettre immédiatement au préfet de Maine-et-Loire. Toutefois, dans le cas où le registre d'enquête contiendrait une ou plusieurs déclarations contraires à l'adoption du projet ou si le commissaire enquêteur émettait un avis défavorable, le conseil municipal serait appelé, au préalable, à les examiner et à émettre un avis définitif par une délibération motivée, dont une copie est jointe au dossier.

Le procès-verbal et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

– en version papier à la mairie du Lion-d'Angers, située place Charles de Gaulle, 49 220 Le Lion-d'Angers ;

– en version numérique sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres>

Article 5 : exécution du présent arrêté

Le préfet de Maine-et-Loire, le Casino du Lion-d'Angers SAS, le maire du Lion-d'Angers et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 20 juillet 2026

Le préfet,



François PESNEAU